

## Sous-section 2.—Terres publiques provinciales.

Dans les Provinces Maritimes et les provinces de Québec, d'Ontario et de Colombie Britannique (excepté la zone ferroviaire et le quadrilatère de la Rivière la Paix), les terres du domaine public sont administrées par les gouvernements provinciaux depuis la Confédération. Depuis le transfert des ressources naturelles aux provinces des Prairies et à la Colombie Britannique (voir chapitre II, p. 1030, Annuaire de 1931), les terres publiques de toutes les provinces relèvent de celles-ci. Quant à l'Île du Prince-Edouard, il n'y reste plus de terres à concéder.

Des renseignements relatifs aux superficies de terres disponibles dans chaque province et aux conditions auxquelles on peut en obtenir ont paru dans les éditions précédentes de l'Annuaire du Canada. Cependant, vu que les révisions destinées à l'édition présente sont peu importantes et que nous manquons d'espace, nous avons omis ces renseignements cette fois-ci. Nos lecteurs pourront consulter l'Annuaire de 1932 (pp. 935-41) ou bien s'adresser aux départements respectifs de différentes provinces, savoir: ministère des Terres et Forêts, Halifax (N.-E.); sous-ministre des Terres et des Mines, Fredericton (N.-B.); sous-ministre des Terres et Forêts, Québec (Qué.); ministère des Terres et Forêts, Edifice du Parlement, Toronto (Ont.); directeur des Terres, département des Mines et des Ressources naturelles, Winnipeg (Man.); directeur des terres, département des Ressources naturelles, Regina (Sask.); commissaire de la publicité, Edmonton (Alta.); commissaire-adjoint des Terres, Victoria (C.B.).

données, ainsi que des emprises routières, sauf pour les provinces des Prairies (voir renvoi 14) boisés ou superficie forestière des fermes occupées, tels que relevés lors du recensement de 1931 fournis par le Service forestier, ministère de l'Intérieur.<sup>6</sup> Autres que celles comprises dans la position 6.<sup>7</sup> Non compris les parcs nationaux et provinciaux. Ces parcs renferment sans doute certaines étendues de terres propres à certaines branches de l'agriculture, comme l'élevage, par exemple. Toutefois, comme ces étendues ont été mises à la disposition du peuple pour des fins de récréation surtout à cause de leurs attractions touristiques, les terres cultivables qu'elles renferment ne peuvent être livrées à la culture.<sup>8</sup> On a ici qu'une approximation obtenue en soustrayant de la position 14 les chiffres des positions 2, 5, 9, 10 et 11.<sup>9</sup> Estimation du Service Topographique, ministère de l'Intérieur. Lorsqu'il y a écart entre ce chiffre et les totaux des positions 25-31, les estimations provinciales pour les positions 25, 26, 30 ou 31 ne cadrent pas avec la superficie totale estimée par le Service Topographique.<sup>10</sup> Les terres fédérales ou provinciales boisées comprennent les étendues boisées des parcs fédéraux et provinciaux. Cette position représente la superficie boisée totale, productive et improductive, par provinces, telle qu'estimée par le Service Forestier du ministère de l'Intérieur et indiquée en milles carrés à la page 321 du présent volume. Les réserves indiennes ne sont pas comprises dans la position 18, car elles forment la position 19. A part cette exception les positions 18 et 20 comprennent toutes les terres fédérales et provinciales boisées (terres domaniales, parcs nationaux, terres de l'"Ordinance", terres de l'armée, réserves, etc.). Ces terres comprennent les étendues rocailleuses, les grands muskegs, les terres boisées que le feu a ravagées et où rien ne repousse, et les étendues situées à une altitude où il n'existe aucune végétation forestière. Ces terres sont loin d'être tout sans valeur économique, car souvent elles renferment de riches gisements minéraux, ou bien, comme dans le cas des vastes parcs nationaux, eues représentent des ressources touristiques d'une portée économique considérable. On a fait l'estimation des chiffres en soustrayant de la superficie globale des terres celle de terres agricoles et boisées, moins le double emploi que ces données comportent (Position 9). Cette position comprend les terres en voie d'aliénation qui ne figurent pas dans la position 26; en outre, lorsque les chiffres provinciaux ne sont pas disponibles, on fait l'estimation de cette statistique en ajoutant les terres boisées et agricoles aliénées, et en tenant compte des étendues urbaines et autres aliénées (Position 2). Ces chiffres sont tirés de l'Annuaire de 1930, p. 977. Ce total n'est pas la somme des positions 1, 4 et 5 à cause de terres aliénées sous forme d'octrois aux compagnies de chemin de fer, de concessions à la Compagnie de la Baie d'Hudson, d'octrois au Fonds des Terres scolaires, d'ajustements portant sur les emprises routières (voir renvoi 3), etc.<sup>15</sup> Aucune donnée estimative n'est disponible.<sup>16</sup> Ces chiffres sont de sources provinciales.<sup>17</sup> Dans le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, une superficie globale de 338-916,000 acres a été constituée, par décret du Conseil, en réserves et sactuaires de gibier, où seuls les Indiens autochtones et les Esquimaux ont le droit de faire la chasse, mais le Parlement n'a pas affecté ces terres à cette fin de façon permanente, de sorte qu'elles ne peuvent être considérées comme des parcs pour les provinces, indiquées seulement.<sup>18</sup> Le Nouveau-Brunswick ne renferme que bien peu de terres improductives.<sup>19</sup> Ce total ne représente pas la somme des positions de cette colonne, car les chiffres, ayant été obtenus des diverses sources indiquées, n'ont aucun rapport entre eux. Y compris le parc des

Bisons des bois (qui, bien que constitué en réserve par le gouvernement fédéral, n'est pas administré par le service des Parcs nationaux) et la Réserve des Sables bitumineux. Partie du parc des Bisons des bois située dans les Territoires du Nord-Ouest.<sup>20</sup> Ce chiffre représente la superficie boisée des parcs nationaux, telle qu'estimée par le Service des Parcs nationaux, ministère de l'Intérieur. Comprend en outre des terres aliénées depuis le recensement de 1931, ou, dans le cas des provinces des Prairies, depuis l'époque de l'estimation primitive (voir renvoi H). Ces chiffres sont des approximations qu'on a calculées pour chaque province, en déduisant du total des positions 25 et 26 la somme des positions 6 et 15. Dans le cas du Québec une superficie négative est indiquée, ce qui semblerait démontrer que les réversions à la Couronne depuis 1931 ont plus que contrebalancé les étendues qui pourraient être indiquées sous cette rubrique.